



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2828 — Lundi 16 Avril 2007

— 12<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

Il est porté à la connaissance du public que les projets de textes réglementaires qui relèvent de la compétence du CMF font l'objet d'une publication sur son site web dans la rubrique - Actualités (consultations publiques) - ;

Pour pouvoir être prises en compte, les remarques ou suggestions doivent parvenir au CMF dans les délais impartis.

Actuellement le CMF souhaite consulter la place sur :

- le projet de modification du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
- le projet de décision générale du CMF relative à l'activité de listing sponsor
- le projet de décision générale du CMF relative au cahier des charges applicable aux teneurs de marché.

La consultation prend fin le 30 avril 2007.

2007 - AC - 29

## AVIS DES SOCIETES

CLÔTURE DE SOUSCRIPTIONS

### **SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO - SEOUDIENNE**

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center, Tour bureaux, 5<sup>ème</sup> étage -

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance des actionnaires et du public que les souscriptions à titre irréductible et réductible à la partie en numéraire de l'augmentation de capital de la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne - SITS - de D. 3.000.000, ouvertes le 28 mars 2007, ont été clôturées le 11 avril 2007. Les 3.000.000 d'actions émises ont été totalement souscrites et libérées.

2007 - AS - 221

**AVIS DES SOCIETES (Suite)**

RESOLUTIONS ADOPTEES

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

**Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère -**

RC : B132941999

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 11/04/07**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**SECONDE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale constate que le capital social était composé de 37.072 actions au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de répartition du résultat et décide que les revenus distribuables constitués :

Des sommes distribuables de l'exercice, soit 74.175,665 dinars, et du solde du compte de régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il sera arrêté à la date de mise en paiement du dividende; seront intégralement distribués aux actionnaires sous forme de dividendes en numéraire.

Le dividende est fixé à 2,000 dinars par action de nominal 100,000 dinars.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer la date de mise en paiement du dividende (le 25 Avril 2007) et arrêter à cette date le montant du résultat distribuable selon les règles ci-dessus définies ainsi que l'éventuel report à nouveau.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes établi en exécution de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat de Mme. Sana NOUIRA, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale prend acte du départ de M. Firas SAIED, ayant la qualité d'administrateur, et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre des exercices écoulés.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'Administration, réuni le 05/10/06, de nommer M. Fayçal CHELLY au poste d'administrateur, en remplacement de M. Firas SAIED, et ce jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

<b>AVIS DES SOCIETES (Suite)</b>
----------------------------------

RESOLUTIONS ADOPTEES**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

**Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère -****RC : B1103511998****RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 11/04/07****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**SECONDE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale constate que le capital social était composé de 17.331 actions au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de répartition du résultat et décide que les revenus distribuables constitués :

Des sommes distribuables de l'exercice, soit 39.086,146 dinars, et du solde du compte de régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il sera arrêté à la date de mise en paiement du dividende; seront intégralement distribués aux actionnaires sous forme de dividendes en numéraire.

Le dividende est fixé à 2,255 dinars par action de nominal 100,000 dinars.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer la date de mise en paiement du dividende (le 25 Avril 2007) et arrêter à cette date le montant du résultat distribuable selon les règles ci-dessus définies ainsi que l'éventuel report à nouveau.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes établi en exécution de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat de M. Alain DALLARD, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

### RESOLUTIONS ADOPTEES

#### **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

**Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B114482000**

#### **RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 11/04/07**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **SECONDE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale constate que le capital social était composé de 30 767 actions au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de répartition du résultat et décide que les revenus distribuables constitués :

Des sommes distribuables de l'exercice, soit 33 701,752 dinars, et du solde du compte de régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il sera arrêté à la date de mise en paiement du dividende; seront intégralement distribués aux actionnaires sous forme de dividendes en numéraire.

Le dividende est fixé à 1,095 dinars par action de nominal 100,000 dinars.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer la date de mise en paiement du dividende (le 25 Avril 2007) et arrêter à cette date le montant du résultat distribuable selon les règles ci-dessus définies ainsi que l'éventuel report à nouveau.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes établi en exécution de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat de M. Alain DALLARD, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2007 - AS - 224

— \*\*\* —

#### **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

**Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 TUNIS Belvédère - RC : B131032002**

#### **RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 11/04/07**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **SECONDE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale constate que le capital social était composé de 1.425.897 actions au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de répartition du résultat et décide que les revenus distribuables constitués :

Des sommes distribuables de l'exercice, soit 6 153 507,442 dinars, et du solde du compte de régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tel qu'il sera arrêté à la date de mise en paiement du dividende; seront intégralement distribués aux actionnaires sous forme de dividendes en numéraire.

Le dividende est fixé à 4,315 dinars par action de nominal 100,000 dinars.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer la date de mise en paiement du dividende (le 25 Avril 2007) et arrêter à cette date le montant du résultat distribuable selon les règles ci-dessus définies ainsi que l'éventuel report à nouveau.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes établi en exécution de l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat de M. Sami BEZZARGA, décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

##### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2007 - AS - 225

AVIS

**COURBE DES TAUX DU 16 AVRIL 2007**

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,434%		
TN0008002123	BTCT 52 semaines 09/05/2007		5,440%	
TN0008002131	BTCT 52 semaines 12/06/2007		5,449%	
TN0008000150	BTA 3 ANS " 5,625 % 14 juillet 2007 "		5,457%	1 000,120
TN0008002149	BTCT 52 semaines 31/07/2007		5,461%	
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,472%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,479%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,488%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,495%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,502%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,515%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008	5,526%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,558%	1 012,579
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,698%	1 013,731
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,903%	1 022,417
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,265%		988,646
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,618%		972,591
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,662%	1 045,321
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,683%	1 086,802
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,734%	1 015,121
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,880%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,

Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 13/04/2007	VALEUR LIQUIDATIVE du 16/04/2007	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2006	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	117,950	117,986	1,290	1,11%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	100,865	100,896	*** 1,140	1,10%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	104,223	104,253	1,057	1,02%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	101,938	101,967	*** 1,227	1,17%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	106,067	101,340	*** 1,370	1,31%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	20/04/2006	106,281	106,295	1,395	1,33%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	22/05/2006	104,350	104,385	1,265	1,23%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	15/05/2006	104,539	104,569	1,233	1,19%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	103,035	103,070	*** 1,193	1,13%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2006	106,202	106,235	1,323	1,26%
SANADETT SICAV	AFC	08/05/2006	109,370	109,406	1,328	1,23%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	04/05/2006	105,888	105,900	1,256	1,20%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	30/03/2006	105,236	105,270	1,289	1,24%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2006	107,651	107,683	1,767	1,67%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	101,424	101,458	*** 1,333	1,28%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/03/2006	107,075	107,110	1,276	1,21%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	08/05/2006	107,588	107,623	1,328	1,25%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	26/05/2006	105,443	105,472	1,284	1,23%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	102,161	102,194	*** 1,278	1,22%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	-	104,388	-	-
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,071	1,072	0,013	1,23%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,079	10,081	0,081	0,81%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,096	10,099	0,099	0,99%
<b>SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	38,799	38,803	0,414	1,08%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,036	28,045	0,363	1,31%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	78,500	76,913	*** 3,489	4,67%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2006	86,617	86,425	6,996	8,81%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2006	894,287	892,197	72,367	8,83%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	19/05/2006	69,175	68,919	3,051	4,63%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	103,983	103,966	1,123	1,09%
ARABIA SICAV	AFC	15/05/2006	59,623	59,468	2,492	4,37%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	15/05/2006	48,472	48,503	2,642	5,76%
SICAV AVENIR	STB Manager	15/05/2006	50,703	50,571	1,577	3,22%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	92,880	92,829	0,562	0,61%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	88,401	88,222	5,182	6,24%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,311	12,283	*** 0,504	4,14%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	67,585	67,354	5,006	8,03%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	163,558	163,064	*** 16,291	10,87%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	114,108	114,090	1,481	1,32%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	-	1 237,647	1 234,195	98,394	8,66%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	-	104,388	-	-
<b>FCP MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 409,832	1 410,894	109,521	8,42%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	-	** 134,490	132,609	1,898	1,45%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	-	** 121,506	120,686	1,732	1,46%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	-	** 116,364	116,049	2,239	1,97%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,401	1,415	0,160	12,75%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,277	1,286	0,100	8,43%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	-	** 9933,660	9 669,448	-508,441	-5,00%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,110	10,104	0,104	1,04%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,084	10,071	0,071	0,71%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,236	10,218	0,218	2,18%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,072	10,054	0,054	0,54%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 102,066	102,000	2,000	2,00%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 100,000	100,293	0,293	0,29%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 100,000	100,086	0,086	0,09%

\* S.C. : SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar

Etranger : Frais d'expédition en sus

Tirage : 550 exemplaires

La Présidente du CMF :

Mme Zeineb Guellouz

**IMPRIMERIE**

du

**CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS